



15 Septembre 2017

PARC EOLIEN DE CHAMP BAYON, PREMIER PARC AUTORISÉ PAR LA PRÉFECTURE DU RHÔNE

Le 12 septembre, la préfecture du Rhône a signé l'autorisation unique pour la construction et l'exploitation du parc.

CNR (la Compagnie Nationale du Rhône), après plus de deux années d'études techniques et environnementales, a déposé une demande d'autorisation pour un parc de trois éoliennes situé sur les communes de Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères dans le nord du département du Rhône. L'instruction de la demande par les services de l'Etat a duré 20 mois. Elle a permis d'étudier et de valider la conformité par rapport à la réglementation ainsi que l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre pour réussir l'intégration du futur parc dans son environnement. Ces dernières prennent en compte les remarques émises lors de l'enquête publique concernant la biodiversité, le paysage, l'acoustique, la ressource en eau...

Comme pour tous ses projets de développement d'énergies renouvelables utilisant des ressources locales, le projet de Champ Bayon est mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (riverains, collectivités locales, services de l'État...)

Ouverture du projet au financement participatif

Dans le cadre de la COP 21, CNR a pris 9 engagements en faveur de la transition énergétique et du climat. L'un d'eux est d'associer les citoyens et les collectivités à ses projets d'énergies renouvelables par le financement participatif.

CNR mettra en place ce dispositif de financement participatif au démarrage du chantier. Il permettra à tous les citoyens qui le souhaitent, d'investir dans le parc éolien de Champ Bayon et de bénéficier ainsi du partage des revenus issus de son exploitation.

CNR a déjà réalisé avec son partenaire ENERFIP* une campagne de financement participatif pour le parc éolien de Saint-Georges-les-Bains (Ardèche). Cette campagne a remporté un vif succès auprès des riverains : le plafond de collecte a été atteint en 5 jours, avec une souscription à 100% par des habitants de la Communauté de Communes.

[*Pour plus d'informations](#)

CONTACT

Nicolas Gay : 04 72 00 68 39 n.gay@cnr.tm.fr